

# **Psychologues... scolaires**

## **Pour une optimisation du service de psychologie à la CSDM**

Réflexion débutée en avril 2011  
Rédaction du document en novembre et en décembre 2011

Nous nous présentons à vous en écho aux discours de la rentrée de madame Diane De Courcy, présidente du conseil des commissaires, et de monsieur Gilles Petitclerc, directeur général de la Commission scolaire de Montréal. La haute direction a alors annoncé une réorganisation des services qui favoriserait l'instauration d'une commission scolaire nouvelle. Selon monsieur Petitclerc, cette commission scolaire nouvelle serait « porteuse d'une vision d'avenir qui prend en compte la complexe réalité montréalaise et le devenir des Montréalais »<sup>1</sup>. En tant que psychologues scolaires, nous souhaitons contribuer aux efforts de réflexion et de mobilisation que nécessitent cet exercice, car il mène à des changements qui nous concernent tous. Plus concrètement, nous voulons vous proposer une réorganisation du service de psychologie en vue d'une amélioration des services pédagogiques aux élèves.

### **Psychologues... scolaires**

Tout d'abord, rappelons que nous, les psychologues scolaires, œuvrons à soutenir l'école dans sa mission d'instruire, de socialiser et de qualifier. En raison de notre formation professionnelle et d'un bagage de connaissances sans cesse mis à jour, nous détenons une expertise quant au développement intégral de l'enfant, de son adaptation à l'environnement scolaire, de sa santé mentale et des défis qu'il rencontre sur le plan des apprentissages. Nos compétences en analyse globale sont notamment sollicitées lors de discussion en équipe multidisciplinaire. Notre apport favorise la clarification des problématiques, la priorisation des besoins et la recherche active de solutions.

L'école est un milieu de vie dans lequel le psychologue scolaire est en mesure de favoriser le cheminement scolaire et l'épanouissement personnel et social des élèves. À cet égard, son champ d'action est vaste : il est en mesure d'offrir des services de prévention, de dépistage, d'évaluation, de formation, d'aide et d'accompagnement. Ainsi, il peut jouer des rôles variés dans différentes sphères des services éducatifs complémentaires, comme suggérer des adaptations propices à l'amélioration des conditions de réussite des élèves en difficulté, soutenir les enseignants dans leur démarche éducative, animer des ateliers avec des parents, mettre sur pied des activités de stimulation précoce, etc.

En tant que professionnels des services éducatifs complémentaires, nous croyons donc pouvoir faire une différence dans le parcours scolaire des élèves, pour autant que notre présence soit revitalisée au sein de la Commission scolaire de Montréal et mieux implantée dans ses écoles.

### **Psychologues scolaires à la CSDM**

De notre point de vue, un triste constat s'impose d'emblée : à la CSDM, les psychologues sont sous-représentés dans l'organisation des services éducatifs complémentaires. Quelques données illustrent assez clairement cette situation. Alors que, respectivement, nous trouvons approximativement un psychologue pour 762 et 923 élèves à la Commission scolaire de la

---

<sup>1</sup> Petitclerc, Gilles, *Être et croire, Rentrée 2011-2012*, 18 août 2011, page 6

Pointe-de-l'Île et à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, nous affichons à la CSDM un ratio d'un psychologue pour 2399 élèves. En plus d'être le plus faible ratio des trois commissions scolaires francophones de l'île de Montréal, il s'avère passablement inférieur à celui de 1 : 1000 recommandé par la National Association of School Psychologists<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, la CSDM est l'une des rares commissions scolaires du Québec, si ce n'est la seule, à ne pas offrir dans ses établissements une couverture universelle du service de psychologie, laquelle consiste à assurer une présence d'un psychologue au moins une journée par semaine dans chacune de ses écoles.

Cet état de fait nous paraît d'autant plus déplorable que la CSDM dessert un territoire constitué de la plus forte concentration de population défavorisée et récemment immigrée au Québec. Puisque le fait d'être dans une situation de pauvreté ou d'immigration récente représente indéniablement un facteur majeur de vulnérabilité, les besoins se révèlent d'autant plus importants. Les difficultés familiales entraînent souvent un manque de stimulation des enfants en bas âge qui engendre incontestablement des carences affectives et des retards de développement. Ces conditions ont un impact déterminant sur les dispositions à l'apprentissage et la motivation scolaire. Il est donc primordial que la CSDM porte une attention particulière à ces populations si elle veut diminuer son taux de décrochage scolaire.

Par ailleurs, plusieurs études épidémiologiques effectuées auprès de la population du Québec nous signalent qu'environ 20 % des jeunes de 0 à 17 ans sont aux prises avec au moins un trouble mental et que 10 % d'entre eux présentent un trouble mental avec des problèmes d'adaptation. Il est également établi qu'environ 5 % de cette population connaît des troubles mentaux graves, alors que l'autre 15 % comprend des jeunes « en difficulté », ou bien souffrant de troubles mentaux légers, ou bien vivant dans des situations les mettant à risque de développer de tels troubles, lesquels peuvent d'ailleurs s'aggraver selon les circonstances<sup>3</sup>. À la CSDM, nous parlons donc d'au moins 15 000 élèves.

Tel que stipulé plus tôt, les effectifs du service de psychologie de la CSDM sont insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins. D'une part, leur rareté a notamment pour conséquence que plusieurs psychologues sont affectés aux établissements du Réseau des écoles spécialisées pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. D'autre part, quelques-uns sont rattachés à temps partiel à des écoles régulières où se retrouvent des classes spéciales, et leurs services sont alors surtout réservés aux élèves qui fréquentent ces dites classes. Enfin, certains sont répartis dans les services sur demande des cinq réseaux de la CSDM, et tentent individuellement de répondre, au meilleur de leurs possibilités, aux besoins de plusieurs dizaines d'établissements scolaires réguliers. Ils ne peuvent alors qu'offrir des services ponctuels, sans réelles possibilités de suivi. Dans ce contexte, un nombre considérable d'élèves figurent sur des listes d'attente. Qui plus est, plusieurs de ces élèves n'ont aucune garantie qu'ils seront rencontrés par un psychologue scolaire avant la fin de leur scolarisation. Selon nos expériences, de trop

---

<sup>2</sup> National Association of School Psychologists, Professional Conduct Manual : Principles for Professional Ethics Guidelines for the Provision of School Psychological Services, 2000, page 54

<sup>3</sup> Comité de la santé mentale du Québec, Repenser les services en santé mentale des jeunes : La créativité nécessaire, 2007, page 19

nombreux élèves en besoin n'ont jamais reçu les services auxquels ils avaient droit.

Par conséquent, les aptitudes professionnelles des psychologues en poste sont sous-utilisées. Plusieurs d'entre nous se voient confrontés à une surcharge de travail et se retrouvent souvent astreints à répondre davantage aux besoins administratifs de l'organisation scolaire qu'aux besoins intrinsèques des élèves et de leur milieu. Une trop large part de notre temps de travail consiste uniquement à évaluer les élèves en difficulté en vue d'un classement, d'une orientation scolaire ou l'attribution d'un code de difficulté. La plupart d'entre nous ne peuvent exercer pleinement leur rôle d'intervenant scolaire, ne serait-ce simplement dans l'élaboration et la mise en place de mesures préventives spécifiques aux besoins des milieux.

### **Psychologues scolaires et Plan de classification des professionnels**

Pourtant, selon le Plan de classification des professionnels, l'évaluation ne devrait représenter qu'une partie du travail du psychologue. Les activités du psychologue devraient toucher « plus spécifiquement la prévention, le dépistage, l'évaluation, l'aide et l'accompagnement des élèves »<sup>4</sup>. Son travail devrait aussi bien consister à participer, en équipe multidisciplinaire, à l'élaboration des plans d'intervention adaptés, à soutenir des enseignants dans des changements de pratiques pédagogiques, à mettre sur pied des activités de formation, à accompagner des élèves ou des parents, à intervenir en situation de crise, qu'à collaborer étroitement avec tous les intervenants scolaires... Confinés dans un rôle d'évaluateur, plusieurs psychologues de la CSDM ont malheureusement l'impression de ne pas être pleinement reconnus pour leurs multiples compétences. Une telle perspective décourage même les internes en psychologie à s'engager à la commission scolaire parce qu'ils ne peuvent envisager de devenir essentiellement des administrateurs de tests psychométriques après d'exigeantes études doctorales.

### **Psychologues scolaires et Cadre institutionnel des services éducatifs complémentaires**

Dans la réalité actuelle de la Commission scolaire de Montréal, le rôle de psychologue n'est pas non plus conforme au Cadre institutionnel des services éducatifs complémentaires, selon lequel le psychologue devrait intégrer les quatre programmes mobilisateurs que sont les services de vie scolaire, les services de promotion et de prévention, les services d'aide et les services de soutien<sup>5</sup>. Présentement, la majorité des psychologues est uniquement engagée dans les services d'aide, sans pour autant répondre pleinement à ce que visent ceux-ci, notamment accompagner l'élève dans son cheminement scolaire, dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre.

---

<sup>4</sup> CPNCF, Plan de classification, Personnel professionnel, Commissions scolaires francophones, octobre 2006, page 31

<sup>5</sup> CSDM, Cadre institutionnel des services éducatifs complémentaires, 2010, page 6

## **Psychologues scolaires et Plan Réussir**

Par ailleurs, le psychologue scolaire peut foncièrement contribuer à la poursuite des grandes orientations du Plan Réussir de la CSDM, soit améliorer la réussite par la maîtrise du français et soutenir les élèves qui présentent des besoins particuliers.

D'abord, en ce qui a trait à l'amélioration de la réussite par la maîtrise du français, le psychologue peut soutenir les intervenants scolaires dans cette démarche grâce à ses connaissances sur les aptitudes intellectuelles des élèves. Il peut également dépister les difficultés d'apprentissage en lecture et en écriture, et intervenir relativement à ces difficultés en accompagnant les enseignants dans l'adaptation de leurs pratiques pédagogiques.

Ensuite, en ce qui concerne le soutien des élèves qui présentent des besoins particuliers, le psychologue peut faciliter la circulation de l'information sur les difficultés des élèves et mettre sur pied des services d'aide aux élèves en difficulté. En effet, ses connaissances théoriques et pratiques lui permettent de sensibiliser les intervenants et les parents aux besoins et aux difficultés des élèves en leur expliquant les problématiques rencontrées, en s'assurant de leur compréhension, en les outillant et en les accompagnant dans la mise en place des mesures de soutien et d'adaptation. Ses compétences sur le plan interpersonnel aident aussi le psychologue à cultiver des relations de confiance et de collaboration avec les intervenants scolaires, les parents et les professionnels du milieu de la santé, et par le fait même favorisent la mobilisation de tous ces acteurs dans la mise en œuvre des actions à entreprendre.

## **Psychologues scolaires et organisation du service**

Force est d'admettre que le service de psychologie est mal en point à notre commission scolaire et qu'il devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des gestionnaires.

À l'heure où la CSDM se questionne sur sa structure et sur les moyens à prendre pour optimiser les services pédagogiques rendus aux élèves, des changements fondamentaux devraient être apportés au service de psychologie afin d'en améliorer la qualité. D'abord, il conviendrait de consolider considérablement l'équipe de psychologues scolaires. La CSDM devrait augmenter substantiellement ses effectifs afin de pouvoir créer un important groupe centralisé de psychologues qui seraient déployés dans chacune de ses écoles, en tenant compte des besoins des différentes populations. À notre avis, les élèves de l'accueil et des milieux défavorisés devraient être prioritairement touchés par ces mesures. Nous sommes convaincus qu'il en découlerait alors un impact significatif sur la persévérance scolaire et la réussite des élèves.

Nous croyons aux avantages de constituer une équipe dynamique de travail centralisée qui aurait accès au même matériel psychologique dans une *testothèque*. Dans ces conditions, la CSDM améliorerait énormément la qualité des postes et des relations de travail en général. En outre, elle s'attaquerait au problème d'attraction et de rétention des psychologues. Il en résulterait une meilleure qualité des services pédagogiques offerts aux élèves.

En somme, nous recommandons :

- le maintien des postes liés aux écoles et aux classes spécialisées;
- l'embauche de nouveaux psychologues scolaires à la CSDM, dans l'objectif d'atteindre la norme de la National Association of School Psychologists (1 : 1000);
- la centralisation du service de psychologie, lequel devrait relever d'un seul et même gestionnaire, idéalement membre de notre corps professionnel;
- la mise sur pied d'une *testothèque*, où tous les psychologues pourraient avoir accès au même matériel psychologique;
- le déploiement de psychologues scolaires dans tous les établissements de la CSDM, en commençant par les écoles des milieux défavorisés, reconnues pour desservir une population plus vulnérable.

En exposant ces considérations, nous espérons avoir réussi à sensibiliser les décideurs de la CSDM à l'importance primordiale de trouver des solutions pour améliorer le service de psychologie en le rendant plus accessible au plus grand nombre d'élèves et d'écoles possibles.

## **Psychologues à la CSDM**

**Valérie Auger** travaille à la CSDM depuis plus de six ans. Elle est affectée à l'école secondaire Lucien-Pagé depuis près de cinq ans.

**Catherine Aymard** est psychologue scolaire accréditée et co-répondante pour les psychologues de la CSDM. Elle est affectée à l'école Barclay depuis les fusions des commissions scolaires, en 1998. Depuis l'année dernière, elle travaille également à l'école Victor-Rousselot.

**Sophie Grenier** est psychologue à la CSDM depuis plus de six ans. Elle a travaillé durant cinq ans au service sur demande du Réseau Est. Elle est maintenant affectée à l'école Père-Marquette depuis plus d'un an.

**Marie-France Lessard** travaille depuis trois ans à l'annexe de l'école Irénée-Lussier, rattachée au Réseau des EHDAA de la CSDM.

**Geneviève Roby** travaille auprès des élèves TED depuis neuf ans. Elle fait présentement partie de l'équipe d'intervention clinique TED de la CSDM. Cette équipe offre du soutien aux points de service TED de tous les réseaux.

**Claude Vallières** est psychologue scolaire accrédité. Il travaille à la CSDM depuis cinq ans. Il est affecté au service sur demande du Réseau Centre depuis quatre ans.